

LEGENDE

- B105 ○ Bornes matérialisant les limites des lots
- PN46 ● Points Numériques correspondant aux limites des lots en bord de voirie (point pris au fil d'eau des bordures de la voirie)
- 3.22 Cotations du bornage des lots
- B14 ○ Bornes matérialisant le bornage périmétriques de la ZAE
- B14 ○ Bornes matérialisant le bornage périmétriques de la ZAE
- P15 □ Piquets matérialisant le périmètre de la Z.A.E. des limites non définies juridiquement
- C44 ● Clous d'arpentage
- 50.68 Cotations du bornage périmétrique
- Application cadastrale sans valeur probante en matière de délimitation
- - - Périmètre de la Z.A.E.
- Limites bornées des Lots
- Levé des travaux de voirie du 25 octobre 2011

	Lot 1 Superficie = 10 553 m ²
	Lot 2 Superficie = 848 m ²
	Lot 3 Superficie = 2 659 m ²
	Lot 4 Superficie = 3 724 m ²
	Lot 5 Superficie = 4 211 m ²
	Lot 6 Superficie = 2 510 m ²
	Lot 7 Superficie = 2 348 m ²
	Lot 8 Superficie = 2 880 m ²
	Tranfo. EDF Superficie = 50 m ²

Nota 1:

Les points d'implantations des Bornes ont été initialement calculés par application du plan intitulé PA9_Hypothèse d'implantation.dwg envoyé par M. Maxime BRILLARD de GEOPYRENEES le 29 octobre 2010.

Le jour de l'implantation, le 26 janvier 2011, la voirie et les réseaux étaient en partie réalisés. Nous avons constaté une différence notable entre la position théorique de la voirie et sa mise en œuvre (translation d'environ 1.40m).

Les points et bornes énumérés et repérés ci-contre sur le plan de bornage des lots au 1/500ème ont été positionnés conformément aux indications données par le Maître d'œuvre sur le terrain, le 25 octobre 2011.

Nota 2:

La limite entre les piquets P14 et P16 a fait l'objet d'un procès-verbal de carence en raison de l'absence de signature du Procès verbal de bornage par un des propriétaires riverain concerné, M. Montarges Louis. La limite ne sera définitive qu'après obtention de l'accord de M. Montarges, ou d'une décision judiciaire.

Nota 3:

Ce plan n'est pas figuratif des éventuelles servitudes qui pourraient grever le lot.

